

Lac Bouchette

Forfait santé globale

« *Un Esprit Saint dans un corps sain* »

Du 15 au 18 juillet 2010



Séjour à l'Ermitage St-Antoine. Visites du Lac St-Jean, du village historique de Val Jalbert, du Zoo Sauvage de St-Félicien et possibilité d'assister au merveilleux spectacle « *Les aventures d'un Flo* » (la nouvelle *Fabuleuse*). Excellent pour s'arrêter et faire le point dans une atmosphère de paix et de beauté.

Venez pour le temps d'une pause bienfaisante ...

« *Toi qui cherches une autre vision du monde, prends le bâton du pèlerin. Qui sait où ça te mènera ? Peut-être jusqu'en toi !* »

Offrez-vous quatre jours pour refaire une santé globale (nourriture, repos, marche bienfaisante) dans un oasis de sérénité.

« *La seule possibilité de donner un sens à son existence, c'est d'élever sa relation naturelle avec le monde à la hauteur d'une relation spirituelle* ».
(Albert Schweitzer)

ITINÉRAIRE PRÉLIMINAIRE

Du 15 au 18 juillet 2010
(4 jours /3 nuits)

1^{ère} journée – Jeudi, 15 juillet, 2010

- 08h45 Départ de Montréal – Métro Côte Vertu **ou**
- 09h00 Départ de l'hôtel Quality Inn (Anjou – avec possibilité de laisser votre voiture)
Dîner en chemin au restaurant (non-inclus dans le forfait)
- 15h30 Arrivée au Lac Bouchette et prise de possession des chambres
- 16h00 Visite guidée du site (musée, sentiers pédestres, etc.)
- 17h30 Souper à la cafétéria
- 19h00 Possibilité d'une procession à la grotte « Notre Dame de Lourdes » suivie par la messe
à la Chapelle Mariale, à 19h30 (pour ceux qui le désirent).
- 20h30 Soirée sociale (animation musicale ou théâtre)

2^e journée – Vendredi, 16 juillet, 2010

- 07h00 Gymnastique matinale (étirements / exercices)
- 08h00 Déjeuner
- 08h30 Départ pour Val Jalbert
Ballade en trolley – un court métrage sur l'histoire de ce magnifique village historique
– téléphérique pour une vue spectaculaire des chutes - dîner sur place avec nos boîtes à
lunch tout en regardant un beau spectacle.
- 12h15 Départ pour le Zoo Sauvage de St Félicien
- 13h15 Observer la collation de différents animaux. Visite du Parc des sentiers de la nature en
train. Film Multi Sensoriel
- 16h30 Départ pour l'Ermitage Saint-Antoine
- 18h00 Souper à la cafétéria
- 18h45 Rencontre – échange sur les faits saillants de la journée
- 19h30 Temps libre - possibilité d'aller à la messe (Chapelle Mariale)
- 20h30 Soirée sociale (animation musicale ou théâtre).

3e journée – Samedi, 17 juillet, 2010

- 07h00 Gymnastique matinale (étirements / exercices)
- 08h00 Déjeuner
- 11h00 Messe à la Chapelle Mariale - pour ceux qui le désirent.
Journée de repos à l'Ermitage (plage à proximité)
Repas à la cafétéria et en soirée :
Animation sur place **OU Spectacle au Théâtre du Palais Municipal à La Baie** (Minimum 10 personnes requises) : « *Les Aventures d'un Flo* »
(\$)
Avec l'horaire suivante :
- 16h45 Souper à la cafétéria
- 17h30 Départ pour La Baie
- 19h15 Arrivée au théâtre pour le magnifique spectacle : *Les Aventures d'un Flo (La nouvelle Fabuleuse)*. Lauréat régional des grands prix du tourisme québécois 2008 - Grandiose, émouvant, sublime, ce nouveau spectacle vous séduira. L'œuvre de l'auteur Michel Marc Bouchard et la vision du metteur en scène Serge Denoncourt ont donné vie à un personnage principal attachant : **Florian**, un jeune homme aventureux et passionné. C'est à travers lui et grâce à l'énergie de 200 comédiens que l'on retrace l'histoire du Saguenay-Lac Saint-Jean de 1603 à nos jours. Un spectacle à grand déploiement dans le décor naturel du fjord du Saguenay, les caps colossaux, les teintes particulières de la roche saguenéenne et la flore ... où la démesure est au rendez-vous.
- 20h00 Spectacle : « *Les Aventures d'un Flo.* » (La nouvelle Fabuleuse)
- 23h00 Départ pour l'Ermitage Saint-Antoine

4e journée – Dimanche, 18 juillet, 2010

- 08h00 Déjeuner - Placer les valises dans le minibus
- 09h00 Matinée libre pour la détente (profiter de la beauté des lieux, la plage, etc.)
- 11h00 Possibilité d'aller à la messe
- 12h00 Dîner à la cafétéria
- 13h00 Départ pour Montréal - arrêt possible au Centre Félix-Leclerc (à La Tuque)
- 18h30 Arrivée approximative

*itinéraire sujet à changement

INFORMATION GÉNÉRALE

Accompagnatrice



Rose-Marie Boranian : une femme de cœur, pleine de vie et d'enthousiasme, attentive aux besoins des autres et engagée dans son milieu. Formée en administration, en animation de groupe et en pastorale, elle a œuvré pendant de nombreuses années dans le monde des affaires, comme responsable d'Import/Export et de voyages corporatifs et plus tard en animation pastorale en milieu scolaire et paroissial. Elle a un grand sens de l'organisation et parle plusieurs langues, dont le français, l'anglais, l'espagnol, l'arabe, l'italien, l'allemand et l'arménien.

- **Le forfait comprend** : transport en minicar climatisé, 3 nuits d'hébergement à l'ermitage St-Antoine, tous les repas à l'ermitage (9), toutes les activités mentionnées à l'itinéraire (à l'exception du spectacle), service d'une accompagnatrice de Spiritours et toutes les taxes.
- **Le forfait ne comprend pas** : l'activité optionnelle (spectacle), le dîner en chemin (le premier jour, pourboires pour le chauffeur et l'accompagnatrice, dépenses personnelles et assurances-voyage.
- **Dates** : 15 au 18 juillet 2010
- **Prix avant le 15 avril 2010** : 469\$/pers. (occ.4), 495\$/pers. (occ.3), 540\$/pers. (occ.2), 635\$/pers. (occ.1)
Prix après le 15 avril 2010 : 499\$/pers. (occ.4), 525\$/pers. (occ.3), 570\$/pers. (occ.2), 665\$/pers. (occ.1)
N.B. *Si vous êtes seul(e), nous pouvons tenter de vous jumeler avec une autre personne seule en occupation double.*
- **Date limite d'inscription** : 15 mai 2010 (Après cette date il serait encore possible de s'inscrire selon disponibilité).
- **Pour vous inscrire** : remplir la fiche d'inscription ci-joint et nous l'envoyer avec un dépôt de 150\$. Il faut s'inscrire le plus tôt possible car les places sont limitées.
- **Nb de participants** : minimum 15, maximum 20.





CONDITIONS GÉNÉRALES (voyages en minibus)

Dépôt et paiement

Un dépôt de 25% du montant total pour les voyages en autobus est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance-annulation si désiré. Le solde devra être payé au complet au moins 21 jours avant le départ. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée, entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Frais d'annulation

Jusqu'à 45 jours avant le départ : 25% du montant total

De 45 à 21 jours avant le départ : 50% du montant total

A moins de 21 jours avant le départ : aucun remboursement

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite ou de changer les dates au besoin. Dans le cas où Spiritours décidait d'annuler le voyage, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus nous recommandons fortement de prendre une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien ou de l'augmentation du coût du pétrole...etc.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____
Profession : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
Tel. (résidence) : _____ Tél. (travail) : _____
Courriel : _____
Date de naissance : _____
Destination : LAC BOUCHETTE
Date de départ : 15 JUILLET 2010
Date de retour : 18 JUILLET 2010

() Je partagerai la chambre avec : 1 () 2 () 3 () autres personnes.

Noms du/des compagnons/compagnes de voyage : _____

() Je désire une chambre privée.

() Je suis seul(e) mais j'aimerais être jumelé(e) en occ.2 si possible. Si on ne peut me jumeler, Spiritours assumera les frais additionnels (la différence entre occupation simple et occupation double), mais se garde le droit de me jumeler même pendant le voyage au besoin.

() Activité optionnelle : « **Les Aventures d'un Flo.** » (**La nouvelle Fabuleuse**)

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom : _____

Tél. : _____

Comment avez-vous entendu parler de Spiritours ? _____

Conditions médicales particulières _____

Assurance-Voyage (Croix-Bleue), veuillez mettre vos initiales à côté de l'option choisie :

- Forfait au Canada (médico - hospitalière, annulation entre 400\$ et 700\$ et bagages) :
49.27 \$ (0 à 60 ans) _____ / 52.22\$ (61 à 65 ans) _____ / 61.65\$ (66 à 70 ans) _____
- Forfait au Canada sans annulation sans interruption : 30.46\$ (0 à 60 ans) _____ / 32.42\$ (61 à 65 ans)
_____ / 40.95\$ (66 à 70 ans) _____
- Je ne désire pas d'assurance-voyage _____

N.B. Si vous avez 71 ans et plus vous devez nous contacter pour établir votre prime.

Votre signature signifie que vous avez lu les conditions générales de Spiritours et que vous les acceptez.

Date : _____ Signature : _____

A envoyer à l'adresse ci-dessous avec votre dépôt de 100\$ à l'ordre de Spiritours. Il est aussi suggéré d'envoyer un chèque pour la balance de paiement, postdaté au 15 juin 2010 (30 jours avant le départ).

Spiritours, 1695 boul. St-Joseph Est, bur.100, Montréal, Québec, H2J 1N1.



Détenteur d'un permis du Québec

FORMULE D'EXCLUSION DUES AUX CONDITIONS PRÉEXISTANTES

Afin d'être admissible à l'assurance médicale vous devez compléter le formulaire suivant :

EXCLUSION 1 ; Au cours des 3 mois précédant la date de prise d'effet* de la couverture, avez-vous pour une maladie ou blessure :

- | | | |
|---|---------|-----|
| 1. été hospitalisé ?..... | Non.... | Oui |
| 2. eu un changement de posologie dans votre médication existante ?..... | Non.... | Oui |
| 3. eu un changement dans un traitement existant ?..... | Non.... | Oui |
| 4. consommé de la nitroglycérine pour une condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de la poitrine ?..... | Non.... | Oui |
| 5. été traité avec de l'oxygène a domicile ou eu recours a la corticothérapie
Pour une condition pulmonaire ?..... | Non.... | Oui |
| 6. consulté un médecin (sauf pour un examen de routine) ?..... | Non.... | Oui |
| 7. reçu un nouveau traitement ou vous en a-t-on prescrit un ?..... | Non.... | Oui |
| 8. reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament..... | Non.... | Oui |

Si OUI, spécifiez la Condition : _____

Cette condition est exclue de la couverture.

* PRISE D'EFFET DE LA COUVERTURE

1. Assurance médico-hospitalière et assurance forfait régulier: la date de départ du voyage
2. Assurance annulation ou interruption de voyage : la date d'adhésion au contrat.

IMPORTANT

Pour l'assurance médico - hospitalière, veuillez noter que dans le cas où une maladie se déclare entre la date de l'achat de l'assurance et le départ du voyage, cette maladie ne sera pas couverte pendant le voyage.

Signature du Client : _____ Date : _____

Si vous avez répondu OUI à la question

Cette condition n'est pas couverte. Nous vous offrons la possibilité de faire remplir un questionnaire médical par votre médecin traitant. Si le questionnaire médical est ACCEPTÉ par la Croix Bleue, cette condition sera COUVERTE.

Compléter la partie suivante SEULEMENT dans le cas où votre réponse est OUI

NOM: _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (RÉSIDENCE) : _____

ASSURANCE HOSPITALISATION

Pour être admissible à cette assurance, il faut être résident canadien et être bénéficiaire au sens de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec.

Pour adhérer à cette assurance vous devez obligatoirement remplir la formule d'exclusion due aux conditions préexistantes et le retourner avec votre paiement.

Voici un résumé de ce que l'assurance médico - hospitalisation couvre* :

- Frais hospitaliers jusqu'à \$5,000,000
- Médicaments (lorsque prescrits dans le cadre d'un traitement d'urgence)
- Soins dentaires par suite d'un traumatisme externe (jusqu'à \$2,000)
- Service d'ambulance
- Rapatriement
- Allocation de subsistance (jusqu'à \$3,000)

* Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage

ASSURANCE ANNULATION

Cette assurance vous donne droit à un remboursement complet pour toutes sortes de situations pouvant arriver et qui pourraient vous empêcher de partir.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation couvre* :

Votre voyage sera remboursé si vous vous voyez obligé d'annuler votre départ ou d'interrompre ou de prolonger votre voyage après qu'il ait commencé, à la suite de :

- .. Maladie, hospitalisation, lésions corporelles ou décès
- .. Mise en quarantaine
- .. Sinistre qui rend inhabitable la résidence principale
- .. Retard en raison d'une panne mécanique de la voiture, du mauvais temps, d'un accident de la route ou d'un barrage routier ordonné par la police en cas d'urgence
- .. Événement dans le pays de la destination du voyage qui incite le gouvernement du Canada à émettre une recommandation selon laquelle les citoyens canadiens ne devraient pas voyager à l'intérieur de ce pays pour une période couvrant le voyage assuré. L'adhésion à l'assurance doit avoir lieu avant que la recommandation gouvernementale ne soit divulguée
- .. Refus de la demande de visa (certaines conditions s'appliquent)
- .. Perte involontaire de votre emploi (certaines conditions s'appliquent)

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation ne couvre pas :

- .. Toute maladie qui était diagnostiquée au moment de l'achat de cette assurance
- .. Tout traitement ou chirurgie conseillé avant la date d'achat du voyage
- .. Refus ou changement de décision pour la participation au voyage

ASSURANCE BAGAGES

Couverture jusqu'à 1500\$ (maximum 300\$ par article)

Risques assurés : perte, endommagement, vol, retard (pour 12 heures et plus); un montant jusqu'à concurrence de 250\$ sera accordé pour vêtements et/ou accessoires de première nécessité.

Vous devez absolument avoir déclaré la perte aux autorités et avoir obtenu un rapport écrit.

***Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage**